



Commune de Montagny

Décembre 2017 - No 8

L'Édito du Syndic

Chères Montaniacoises, chers Montaniacois,

La frénésie de fin d'année touche beaucoup d'entre nous et, pour d'autres, c'est plus prosaïquement le train-train de la vie s'égrainant jour après jour, avec des moments joyeux et d'autres moins...

Pensons donc surtout aux bons moments qui nous ont fait du bien...comme ces dernières années, la Fête de la Musique rencontre un vif succès, les associations ont donné l'occasion à de nombreuses rencontres et « Montajoie » prend une vitesse de croisière !

Cette année, Montagny s'est vu décerner le label romand de « Commune en santé » pour ses activités publiques et associatives en matière de santé ou de bien-être...indiquons que seule une autre collectivité du Canton de Vaud avait reçu cette distinction et que d'autres la recevront !

La santé...Montagny devient aussi un véritable pôle cantonal en la matière avec notamment la direction et l'administration du Centre médico-social régional (CMS), le Réseau de santé Nord-Vaudois / Broye ou encore la récente implantation d'une structure de psychiatrie ambulatoire du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) pour le secteur public ; le Centre de traitement ambulatoire du CHUV s'est en effet implanté dans un bâtiment futuriste et exemplaire à La Brinaz.

Le secteur privé de la santé n'est pas en reste puisque vous trouvez entre autres « La Solution » pour l'aide à domicile, des cabinets de soins, médicaux et dentaires, la clinique « Les Toises » pour des soins ambulatoires en psychiatrie, mais aussi des fitness...

Il serait souhaitable de pouvoir compter à l'avenir sur de nouveaux cabinets médicaux, avec des médecins généralistes ou des spécialistes, mais encore et surtout de diversifier les services ou le secteur tertiaire.

Le domaine commercial à Chamard voit également des rénovations ; il y a eu la très heureuse modernisation du Centre commercial Migros ou encore la réfection du parking Coop (alimentaire)...d'autres rénovations ou améliorations suivront notamment pour des remises aux normes...

Pour les Autorités, de nombreuses préoccupations demeurent concernant notre « ménage communal » avec les réformes fiscales, RIE III cantonale entrant en vigueur en 2019 et le Paquet fiscal 2017 de la Confédération (PF 17) devant entrer en vigueur ultérieurement...

Sommaire :

L'Édito du Syndic	1 - 2
Conseil communal	3
Infos diverses	4 - 10
Montajoie	11
Chor'hom	12
Annonces	13 - 16

Il y a aussi la péréquation cantonale, la facture sociale, la facture de la police, celles des crèches et du parascolaire, la LAT 2 (le retour du deuxième volet de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire et les surfaces d'assolement...), la nouvelle LATC (Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions) qui occupent les esprits...

De façon prudentielle, notre fiscalité doit être revue légèrement à la hausse pour 2018, après de très nombreuses années de taux parmi les plus bas de la région et qui restent bas.

La Suisse, le Canton de Vaud et notre commune doivent se battre pour le futur, dans un contexte international tendu et jaloux de la réussite.

Il faut véritablement se donner les moyens de la créativité, de l'innovation ou de l'imagination pour la recherche et le développement (R&D) et l'on doit éviter le plus possible les lourdeurs administratives et fiscales en se dotant de conditions cadres exemplaires...

Hélas, les inquiétudes sont réelles et nous ne pouvons que constater que les entraves législatives et politiques sont toujours plus importantes. Il faudra bien, tôt ou tard, inverser le cours des choses...

Après ces réflexions, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont œuvré durant cette année pour la bonne marche de Montagny... Une pensée pour le Service administratif (Mmes Maradan, Borel et Vuille) ainsi que pour le Service de la voirie et des bâtiments (notamment Mme Henny et MM. Gauchat, Perret et Henny, ce dernier hélas toujours souffrant).

Au nom de la Municipalité, je souhaite une heureuse retraite anticipée à M. Jean-Daniel Berdoz et le remercie très chaleureusement pour ce qu'il a accompli avec soin durant de nombreuses années à la Voirie.

Entrant dans le Temps de l'Avent, je vous exprime d'ores et déjà tous mes meilleurs vœux à l'occasion des prochaines fêtes et de la nouvelle année.

Joyeux Noël à vous toutes et à vous tous !

Avec mes plus cordiaux messages.

Votre Syndic,

Frédéric R. Rohner



...et n'oubliez pas de venir le 6 décembre prochain pour l'illumination de l'Etoile sur l'église !

Extraits de Procès-Verbaux

Séance du 8 juin 2017:

Présidence : M. Jean-Marc Cochet, président

Présents : 22 membres

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon a :



- Approuvé les comptes 2016 avec **Fr. 5'658'279.22** aux revenus, **Fr. 6'242'406.12** aux charges, laissant apparaître une **perte de Fr. 584'126.90** après amortissements, attributions et prélèvements aux fonds de réserve.
- Approuvé le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2016.
- Adopté le préavis 9/17 relatif à la demande de crédit de **Fr. 230'000.-** pour le remplacement du pont sur la Brinaz – RC 401
- Adopté le préavis 10/17 relatif à une demande d'autorisation d'emprunt jusqu'à un montant de **Fr. 2'000'000.-**
- Adopté le préavis 11/17 relatif à l'adoption des statuts et à l'adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation de la protection civile du district du Jura-Nord vaudois.

Séance du 26 octobre 2017:

Présidence : M. Jean-Marc Cochet, président

Présents : 22 membres

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon a :



- Adopté le préavis 12/17 concernant l'approbation de six articles « financiers » dans le cadre de la révision des statuts de l'Association intercommunale du Groupement et de l'Arrondissement Scolaires de Grandson.
- Adopté le préavis 13/17 concernant l'arrêté d'imposition pour 2018 avec un taux passant de 61% à **65%** de l'impôt cantonal de base.
- Adopté le préavis 14/17 relatif à un projet d'échange de terrains agricoles.
- Pris en considération et renvoyé en Municipalité pour étude, un postulat de M. Marc-Olivier Burdet intitulé « Pour le soutien du ski alpin sur le Balcon du Jura Vaudois ».

Prochaine séance du Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu

le 13.12.2017 à 20h00

A la salle du Conseil

Nous souhaitons à toutes et à tous la cordiale bienvenue.

Ramassage du papier



Pendant la période des Fêtes de fin d'année, le ramassage des ordures aura lieu les jeudis 21 et 28 décembre 2017.

De plus, nous vous informons que **le ramassage du papier ne se fera pas en décembre.**

Concernant celui-ci, nous vous prions de bien vouloir ficeler solidement les papiers par paquets.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et collaboration.

Service de la Voirie et des Travaux

Déneigement

Nous rappelons aux propriétaires de véhicules automobiles qu'ils ne doivent pas se garer en bordure des routes, cela gêne le passage de la lame à neige.

La commune décline toute responsabilité en cas de dégâts occasionnés aux véhicules mal parqués.

Merci de votre compréhension !



Parking souterrain

Pour rappel, le parking souterrain du bâtiment communal est public. Tous les véhicules sans plaques, ainsi que les remorques n'y sont pas admis.



Des places sont attribuées à l'Administration communale et aux locataires du bâtiment. Nous vous remercions dès lors de bien vouloir respecter leurs emplacements, sauf en cas d'extrême nécessité et en informant au préalable le personnel communal.

L'hiver approchant et à cette période de l'année le parking étant très sollicité, nous vous informons que les voitures trouvées parquées hors des cases seront amendées.

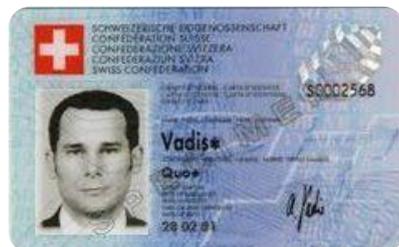
Nous vous rendons attentifs au fait que la commune décline toute responsabilité en cas de dégâts occasionnés aux véhicules parqués.

Carte d'identité – Passeport - Document d'Etat civil

Quelle marche à suivre ?

Carte d'identité

- Pour les citoyens suisses, la carte d'identité est suffisante pour voyager dans les principaux pays européens.
- La carte d'identité est personnelle et peut être établie dès le plus jeune âge pour les bébés.
- Les formalités s'accomplissent également auprès du bureau du Contrôle des habitants. Une photo récente et d'excellente qualité vous sera demandée ainsi que votre ancienne carte.
- **En cas de perte ou de vol**, le détenteur doit immédiatement le déclarer au poste de police le plus proche. Une copie de la déclaration est nécessaire à l'établissement d'une nouvelle carte



 Les cartes d'identité se paient à la commande.

Passeports

- L'établissement d'un passeport ne peut plus se faire au bureau du Contrôle des habitants.
- Procédure et documents à présenter : consulter le site cantonal des documents d'identité ou le site fédéral des documents d'identité
- **En cas de perte ou de vol**, le détenteur doit immédiatement le déclarer au poste de police le plus proche. Une copie de la déclaration est nécessaire à l'établissement d'un nouveau passeport.
- Passeport biométrique 10
- Le Centre de biométrie est situé dans le quartier du Flon (Voie du Chariot 3) à Lausanne, les guichets sont ouverts *du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 ainsi que le samedi de 7h30 à 17h30, non-stop chaque jour.*
- La démarche la plus rapide pour l'obtention d'un passeport biométrique est de l'enregistrer via Internet www.biometrie.vd.ch
- En suivant les instructions il est ensuite possible de prendre un rendez-vous pour la saisie des données biométriques (empreintes digitales, photo). Les personnes ne disposant pas d'Internet peuvent entreprendre les démarches par téléphone durant les heures d'ouverture du Centre au 0800 01 1291. Se présenter aux guichets sans ces conditions préalables restera possible mais entraînera un temps d'attente conséquent.
- Le site de la Confédération (www.passeportsuisse.ch) contient toutes les informations utiles sur le passeport biométrique 2010.



Depuis le 01.07.2009, le passeport provisoire n'est plus accepté pour l'entrée ou pour transiter par les USA.

Document d'Etat civil

Nous vous informons que ce document n'est plus délivré par le bureau de l'Etat civil du Nord vaudois mais peut être obtenu par les biais suivants :

- Par téléphone : auprès du centre administratif de l'Etat civil à Moudon au 021 557 07 07
- Par internet : www.population.vd.ch

Commune en santé

Notre Commune fut le deuxième village du Canton à recevoir le label « Commune en santé » avec la remise du label le 15 août dernier. Nous avons obtenu un label « deux étoiles », ce qui signifie que nous avons le défi de viser les trois étoiles durant les années à venir. Certaines mesures sont bien menées dans notre village, et d'autres seront étudiées puis, dans la mesure du possible, proposées. En effet, les mesures validées sont réparties en six secteurs distincts, à savoir :

1. La politique communale

- Inscription dans le plan de législature de notre engagement
- Soutien aux associations villageoises qui contribuent à notre vie au village
- Mesures de prévention du CRPS (Conseil régional de la prévention et de la sécurité)
- Le projet « Village Solidaire »
- Label Fourchette verte et Youp'là bouge de la Parascole

2. Animation et fêtes

- Association Montajoie
- Journée « Santé Montagny »
- Passeport vacances

3. Famille et solidarité

- Abonnement « Générations »
- Sortie annuelle des seniors

4. Ecole

- Aménagement invitant les élèves au mouvement dans la cour de récréation (un projet qui sera développé durant l'année prochaine avec l'implication des profs et les élèves)
- Soutien aux initiatives de PPS (Projet personnalisé de scolarisation)

5. Economie et commerces

- Favoriser la santé au travail dans la commune
- Favoriser la santé au travail dans les entreprises de la commune

6. Espace public

- Aménagement de l'espace public favorisant le bien-être des habitants
- Rénovation et aménagement d'un local de rencontre



Il va sans dire que bon nombre d'activités sont le fruit de l'engagement des habitants du village qui ne comptent pas leur temps pour organiser fêtes et autres événements. Par contre, la collaboration établie en faisant le bilan des mesures a clairement donné un nouvel élan et la motivation de travailler avec les organismes de soutien qui sont disponibles dans le canton et qui nous permettront de travailler ensemble pour la **Qualité de vie à Montagny !**

Eau potable

Rapport d'analyse du 21 mars 2017

Température (°C)	17.7 °C	Aspect :	
pH	7.6	Bromure (mg Br/l)	non décelé
Conductivité électrique (µS/cm)	394	Bromate (mg/l)	non décelé
Turbidité (UT/F)	0.2	Chlorate (mg/l)	<1.0
Dureté totale (°F)	21.3	Carbone organique total (mg C/l)	1.1
Dureté Carbonatée (°F)	18.0	Ammoniaque (mg NH ₄ par litre)	non décelé
Calcium (mg Ca/l)	70	Nitrite (mg NO ₂ par litre)	non décelé
Magnésium (mg Mg/l)	9.4	Orthophosphate (mg PO ₄ par litre)	non décelé
Sodium (mg Na/l)	7.4		
Potassium (mg K/l)	1.2		
Hydrogénocarbonates (mg HCO ₃ par litre)	219		
Sulfate (mg SO ₄ par litre)	30		
Nitrate (mg NO ₃ par litre)	4.2		
Chlorure (mg Cl/l)	12.9		
Fluorure (mg F/l)	>0.10		

Conclusions : Eau moyennement dure.

Conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Illumination de l'étoile à l'église



Mercredi 6 décembre 2017

Rendez-vous sur la place du village avec vos lampions ou lanternes

Départ du cortège des enfants à 18h30



sous la conduite de **Léo le bœuf et son maître Gaëtan**, que tout le monde est invité à accompagner.

Le temps de l'Avent est de retour avec ses lumières, avec l'envie de regrouper petits et grands pour accompagner **l'illumination de l'étoile à l'église** avec un **cortège aux lampions**.

Suivra également une cérémonie de remise d'une **bible d'Osterwald de 1714** par la famille Lager-Cornu.

Cet événement s'adresse à tous les habitants du village, avec une place spéciale pour les enfants en ce jour de **St-Nicolas**.

A l'arrivée devant l'église, quelques mots de bienvenue par M. Rohner, syndic, avant l'illumination de l'étoile

Apéritif avec thé de Noël, vin chaud, vin tout court et pâtisseries variées

Fin de l'évènement au plus tard à 20h00

La Protection civile en quelques mots

La Protection civile est l'un des partenaires les moins connus malgré sa visibilité régulière lors de manifestations culturelles ou sportives indispensable pour les organisateurs. Elle est le « bras civil » de notre armée de milice de par l'obligation de servir qui incombe aussi à ses miliciens.

Née après la Deuxième guerre mondiale dans un contexte de guerre froide, elle a fêté ses 50 ans en 2013 et a pour l'occasion construit 50 ponts à travers le pays dans un esprit de relier les populations.



Construction d'un pont pour relier la région d'Yverdon et celle du Gros de Vaud en 2013 sur un parcours pédestre.

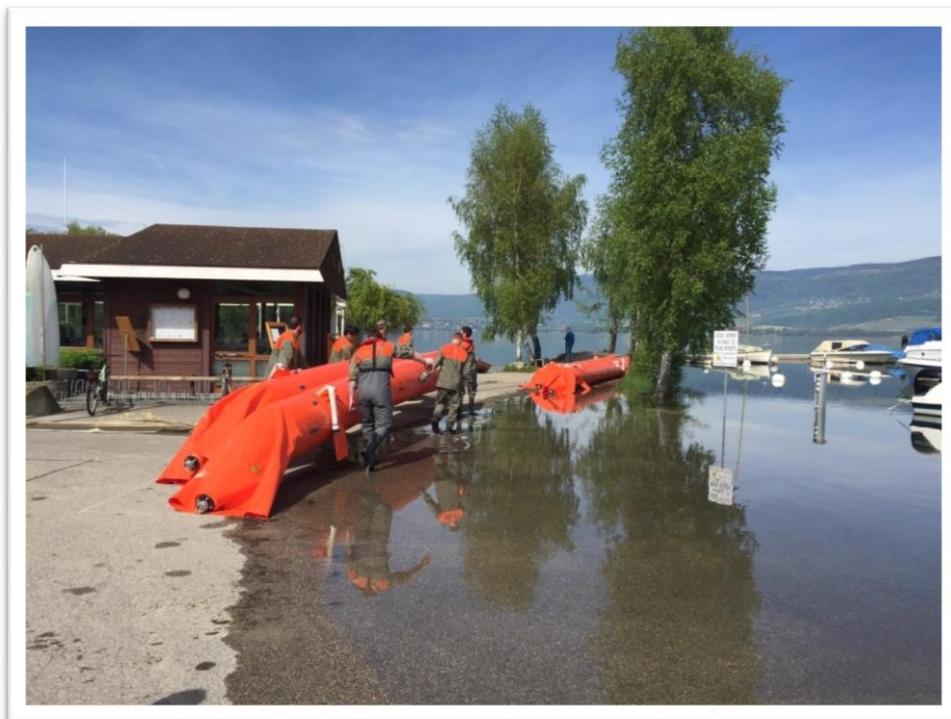
Le rôle de la Protection civile au sens de la loi fédérale est de « *protéger la population et ses bases d'existence en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou en cas de conflit armé, ainsi que de limiter et de maîtriser les effets d'événements dommageables* ».

En raison du fédéralisme, la Protection civile a trois enclaves à la fois fédéral au travers de son Office fédéral (OFPP), cantonal avec le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) et communal, plus particulièrement intercommunal avec les organisations régionales de la Protection civile (ORPC).

Sur le plan vaudois, une réforme est en train de se terminer pour la fin de l'année par une deuxième régionalisation 17 ans après la première qui avait vu les communes vaudoises mettre en place les collaborations intercommunales sous forme bien souvent d'associations. Cette nouvelle régionalisation sera effective pour Montagny dès le 1^{er} janvier prochain avec la fusion des quatre ORPC pour couvrir le territoire à l'échelle du district Jura nord vaudois regroupant 73 communes et plus de 900 hommes et femmes.

Si la Protection civile est alarmée relativement peu souvent en comparaison à un autre service d'urgence comme les pompiers, elle a un rôle important lors d'événements qui durent dans le temps et permet ainsi l'apport d'un service logistique ou tout simplement humain. Elle est la dernière réserve stratégique permettant de durer comme par exemple lors du déraillement du train marchandises (transportant des produits chimiques) à Daillens.

Son rôle a été renforcé avec l'apparition de nouveaux risques liés à la modification du climat, comme par exemple lors de crues ou lors du plan canicule permettant rapidement de visiter les personnes âgées vivant seules qui sont tout particulièrement à risque sur le plan médical.



Mise en place de barrages au bord du Lac de Neuchâtel lors des crues de mai 2015.

Mais c'est souvent dans un contexte de fête que la Protection civile reste souvent visible, et en appui pour des missions de police de la circulation, de logistique, ou pour exploiter des postes de commandements.

Ces prochaines années elle veillera sur vous d'une manière discrète, mais professionnelle lorsque vous serez les visiteurs de la Fête du pain à Echallens en 2018, la Fête des vigneronns à Vevey en 2019 ou encore les Jeux olympiques de la jeunesse en 2020.

Pierre-Alain Lunardi
Conseiller municipal

Halte aux vols



Les portes et fenêtres laissées ouvertes, une aubaine pour les voleurs !

Les malfrats s'introduisent sans effraction dans les villas ou appartements situés au rez-de-chaussée, par une porte ou une fenêtre laissée ouverte. Ils saisissent les occasions qui leur sont offertes et profitent souvent de votre inattention. Ils ne dérobent en général que l'argent ou des bijoux. Ces voleurs visitent également les immeubles, les hôpitaux et les établissements pour personnes âgées.

Conseils :

- ✓ Verrouillez votre porte même si vous êtes dans votre domicile ou si vous vous absentez quelques minutes
- ✓ Fermez également les fenêtres à imposte
- ✓ Ne gardez pas les bijoux de grande valeur ou une grosse somme d'argent à la maison
- ✓ Mettez-les dans des cachettes inattendues
- ✓ Evitez de laisser votre sac à main dans le hall d'entrée

Vol avec effraction – cambriolage

Ces vols se commettent aussi bien de jour que de nuit, généralement dans des villas ou appartements facilement accessibles.

Les cambrioleurs entrent en cassant une vitre ou forçant une porte. Ils emportent surtout de l'argent et des bijoux.



Conseils :

- ✓ Laissez une lumière allumée lorsque vous sortez le soir : cela indique votre présence aux éventuels voleurs
- ✓ Installez une minuterie qui enclenche automatiquement la lumière pendant votre absence
- ✓ Le soir, parquez votre voiture devant la maison plutôt qu'au garage
- ✓ Faites poser une rosace de protection sur le cylindre de votre porte palière
- ✓ Veillez à ne pas indiquer votre absence par une boîte aux lettres qui déborde
- ✓ Après le cambriolage, ne touchez à rien avant l'arrivée de la police



N'hésitez pas à contacter la police à la première alerte.

Mieux vaut une fois de trop, que pas assez ! Ils sont disponibles en permanence et assure une réponse immédiate. Un bon nombre d'auteurs peuvent être interpellés peu de temps après avoir commis un délit, grâce aux informations données par la victime ou un témoin.

Montajoie poursuit ses activités



Après un long été chaud et très sec, voici revenu le temps d'hiver, avec quelques nouvelles des activités de Montajoie. Les marches hebdomadaires du mardi ont continué par tous les temps, sans pause estivale, et continuent, qu'il pleuve ou vente (à fin octobre, nous en avons fait plus de 80). Les marches, ça marche ! Et les « café-contact » du jeudi matin au local de l'ancien collège (dès 9 heures) sont toujours bien animés et joyeux. Rejoignez-nous...

Le 14 juin 2017, sortie annuelle du groupe de marcheurs jusqu'à la buvette du **Solier**.

Environ 2 heures de marche avant de déguster une fondue surprise.

*Pause pour la photo de groupe au **Saut de l'Eau** (totalement à sec) derrière le Cochet.*



Le 24 août 2017, notre repas d'été à la **Mathoulaz** (ou la **Matoule**, comme on veut) a été copieusement arrosé de pluie, brouillard, froid, et même quelques coups de tonnerre. Bien sûr aucune vue sur la plaine ce jour-là !!, mais beaucoup de chaleur et de bonne humeur lors de ce repas bien apprécié par les 23 participants.

Les autres activités poursuivent leur chemin, la **gym assise** a toujours lieu le lundi matin, au local de l'ancien collège depuis cet automne, **les petites histoires du village** se récoltent peu à peu, avec un focus cette année sur la transformation du centre du village. Il y a aussi **les balades mensuelles pour tous** ou **après-midi jeux** selon la météo, **les journées découvertes** des plantes sauvages comestibles, **les conférences**, avec cette année en mai « La Patagonie » présentée par M. Jean-François Ballif et « La Polynésie » en novembre par Mme Anne-Christine Rapin, notre pasteure.

Prochaines activités :

Mercredi 6 décembre 2017 à 18h30 : Illumination de l'étoile

Judi 11 janvier 2018 à 12h00 : Repas communautaire pour les 55+ (choucroute ou compote garnie), sur inscription.

Judi 8 février 2018 de 18h à 20h : Apéro-contact pour tous les âges au local de l'ancien collège. Une occasion de rencontrer d'autres habitants et découvrir le Montagny d'hier et d'aujourd'hui. Détails à venir.

Chor'hom, chœur d'hommes Yverdon - Montagny

Direction : Petru Casanova



C'est avec plaisir que Chor'hom profite de ce bulletin pour informer ses lecteurs des activités du chœur d'hommes dont les répétitions ont lieu le mardi soir de septembre à mai en la salle du Conseil de Montagny. Et c'est donc aussi une bonne occasion de réitérer notre reconnaissance envers l'administration communale pour la mise à disposition de ladite salle et pour l'espace offert dans ses bulletins.

Comme la population est de plus en plus mobile, il en est certainement parmi vous, habitants de Montagny, qui découvrent par ce biais l'existence d'une chorale, que dis-je...d'un cœur d'hommes dans leur nouveau village. D'autres, en passant sous les fenêtres, ont certes déjà entendu les belles sonorités des voix d'hommes « a cappella » réparties en quatre registres harmoniques et harmonieux. Peut-être même que ces passants étaient parfois des hommes. Mais voilà, ils y passent le plus souvent en voiture, pressés, écoutant les infos, etc. C'est la vie.



NB : Une série de concerts inédits sur des airs corses et avec un groupe corse traditionnel est en projet pour le printemps 2019 avec ateliers préparatoire en Corse en **septembre 2018**.

On recrute maintenant pour ce projet. Et, pourquoi nos « recrues » ne viendraient-elles pas aussi du village siège ?



Mais pour l'heure, voici un aperçu de nos activités saisonnières :

Alors que la saison précédente s'est conclue en beauté avec la Fête cantonale à Echallens, la pause estivale fut des plus méritées. Les répétitions 2017-2018 ont donc repris en septembre, le 19 exactement, avec un joli programme en perspective. Jugez plutôt :

- Participation à la cérémonie œcuménique dite "du souvenir" au centre funéraire à Yverdon le **dimanche 5 novembre à 14h** en présence de la Cécilienne de la paroisse St-Pierre.
- Organisation de nos deux lotos communs avec le BMX Club Nord-vaudois les **12 et 19 novembre à 14h et 19h30** à la Marive à Yverdon, notre principale source de financement.
- Participation au culte du dimanche **10 décembre à 10h** à l'Eglise de Montagny avec prolongement choral à la suite.
- Participation à la chantée de Noël le **mercredi 13 décembre à 20h** au Temple d'Yverdon dont le produit de la collecte est versé à une bonne œuvre.
- Participation à la chantée de l'Harmonie de Crissier le **dimanche 7 avril** (voir www.chorhom.ch).
- Fête de notre giron de la Plaine de l'Orbe le **samedi 21 avril** à Orbe.
- Soirée annuelle Chor'hom le **vendredi 5 mai à 20h15** à la Grande salle de Montagny.
- Participation à la fête du giron de l'Arnon les **vendredi et samedi 25-26 mai** à Baulmes.

Agenda des événements paroissiaux



Eglise
Évangélique
Réformée
du canton de
Vaud

Paroisse de
Montagny-Champvent

Dimanche 10 décembre à 10h, à l'église de Montagny, culte avec la participation de Chor'hom.

Mercredi 20 décembre à 19h, **Noël des familles**, rendez-vous devant la Maison de Commune, montée avec des lanternes jusqu'à l'église, avec passage devant la crèche réalisée par les enfants des quatre groupes du Culte de l'Enfance de la paroisse. Puis célébration à l'église animée par les enfants. Thé à la cannelle et collation.

Dimanche 24 décembre à 23h, **Veillée de Noël**, à l'église de Method. Animation par Noël en Chœur, Sainte-Cène. Vin chaud.

Lundi 25 décembre à 10h, **culte de Noël** : à l'église de Chamblon, Cène.

Du mercredi soir 20 décembre au 6 janvier – de 6h00 à 23h30

Venez découvrir la **CRECHE** réalisée par les enfants de la paroisse
Dans le garage de la Cure de Montagny (Ch. de Cotty-Dessus 2)

Les Concerts de Grandson

Programme des dimanches 2018 :



21 janvier à 17h

Château de Grandson

Duo Rusalka

Autour de l'Amour
Irene Puccia, piano,
Valentina Rbaudo, clarinette
Verdi, Tchaïkovsky,
Bizet/Sarasate, Dvorak
Olivier Burkhalter, récitant

11 février à 17h

Temple de Montagny

Ensemble vocal de Poche
Répertoire sacré Baroque
Alessandro Urbano, orgue
Avec Espace 2



18 mars à 17h

Château de Grandson

Marietta Petkova

Piano
Rachmaninov
Händel
Debussy, Chopin

Depuis 1983

www.concertsdegrandson.net



LES
Concerts
DE GRANDSON

Fondation

asa 
aide senior animaux

Jean-François Kurz



Vous êtes senior ?

Vous rêvez d'un chien ou d'un chat ?
adoptez un compagnon

Vous avez besoin d'une assistance ponctuelle ?
ne renoncez pas à votre animal

Vous êtes contraint de vous séparer définitivement de votre animal ?
nous lui trouverons un nouveau maître

ASA est une fondation à but non lucratif formée par un groupe de professionnels de la santé et amis des animaux.
« Notre vocation est de permettre le maintien de relations harmonieuses entre nos aînés et leurs animaux de compagnie »



- 🐾 aide à l'adoption
- 🐾 assistance ponctuelle
- 🐾 placement définitif
- 🐾 service gratuit

🐾 **Nord vaudois** : 079 312 17 13 🐾 **Nyon** : 079 126 94 84 🐾 **Lausanne** : 079 926 80 61

ASA 🐾 CP 1166 🐾 1260 Nyon 1 🐾 www.asajfk.ch 🐾 Info@asajfk.ch

Abonnement de ski / Saison 2017-2108



La société Coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura Vaudois afin de remercier ses fidèles clients tout en touchant les nombreuses familles et les jeunes de notre région, a mis sur pied une action pour la nouvelle saison de ski qui s'annonce.

Celle-ci a pour but d'offrir aux familles et aux jeunes de notre région, un abonnement au tarif des plus intéressant, en proposant celui-ci au prix de Fr. 99.- avec 1 enfant jusqu'à 12 ans révolus gratuit.



Très enthousiasmée par ce projet et souhaitant soutenir la promotion d'activités dans notre région, la Municipalité a décidé de mettre au concours et d'offrir à ses habitants 5 abonnements de ski.

De ce fait et si la glisse vous attire, participez sans attendre au tirage au sort en remplissant le coupon de participation ci-dessous !

Bonne chance à toutes et à tous !



Coupon de participation

Adulte ou enfant dès 13 ans

Nom : Prénom :

Adresse :

Enfant jusqu'à 12 ans révolus

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

à retourner au Greffe municipal par la boîte aux lettres ou au guichet du bureau communal ou à l'adresse suivante : Case postale 41 - 1440 Montagny-Chamard

**Commune de
Montagny**



Administration communale
Ch. du Clos Lucens 1
1442 Montagny-près-Yverdon

TÉLÉPHONE :
024 447 21 71

FAX :
024 447 21 70

ADRESSE ÉLECTRONIQUE:
contact@montagny.ch

Nous sommes sur le
Web !

Retrouvez-nous, à l'adresse :
www.montagny.ch

Service de la Voirie

Le service de la voirie est à votre disposition au **078 911 57 57**.

Fermeture de fin d'année de l'administration communale.

Nous vous informons que nos bureaux seront fermés du

Vendredi 22 décembre 2017 à 12h00

au lundi 8 janvier 2018 à 08h00



Joyeuses Fêtes de fin d'année !

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes de Noël ainsi que nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018 !

